



S

1873
LA CAISSE D'ECONOMIE

DE

NOTRE-DAME DE QUEBEC.

1873

(Act. 34 Vict. Ch. 7.)

DEUXIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES.

Québec, 16 juin 1873.

L'assemblée est présidée par Ol. Robitaille écr., M. D., et M. F. R. A. Vézina agit comme Secrétaire.

Le Président lit l'avis public convoquant l'assemblée, en vertu de la Charte.

On procède à la nomination de deux scrutateurs pour l'élection des Directeurs.

Le Président fait ensuite lecture du Rapport suivant :

Premier rapport annuel des Directeurs aux Actionnaires de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, en vertu de l'acte 34, Vic. Ch. 7.

Messieurs,

Les Directeurs de la Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec, sont heureux de vous rencontrer, pour vous faire part du résultat des opérations de cette Institution, pendant les douze mois écoulés le 31 mai dernier.

Voilà, aujourd'hui 25 ans que la Caisse d'Economie a été fondée ; pendant ce long laps de temps, elle a eu plusieurs phases à subir. De 1848, année de sa fondation, jusqu'en 1855, les affaires étaient faites sur la seule responsabilité des Directeurs. Mais les transactions financières augmentant d'année en année les Directeurs jugèrent prudent de mettre la Caisse d'Economie sous l'égide de la loi, et ils prirent, en 1855, **avantage de l'acte 4 et 5 Vict : Ch. 32.**

En 1866, le Parlement du Canada passa un acte spécial, donnant de plus amples pouvoirs aux Directeurs (Acte 29-30 Vict. Ch., 130) Enfin en 1871, le Parlement fédéral, pour donner plus de garanties aux Déposants, abrogea les lois qui régissaient les Banques d'épargnes, et les remplaça par l'acte 34 Vict. Ch. 7.

Cette loi permet de créer un fonds social. Dans notre rapport annuel de l'an dernier, nous informions le Public que le Capital souscrit en actions dans la Caisse d'Economie, était d'un million, sur lequel dix par cent avait été payé. Le 2ème versement de 10 pr. cent a eu lieu le 31 mai dernier ; ce qui fait \$200,000 payées par les Actionnaires. De plus les actionnaires sont responsables pour tout le Capital souscrit.

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SUPLICE

Outre la pleine confiance que le public a dans la bonne administration des affaires de la Caisse, nous donnons certainement aux Déposants toutes les garanties désirables, et peu d'institutions financières de ce genre offrent autant de sûreté.

Quelques amendements nécessaires ont été faits à l'acte 34, Vict. Ch. 7, pendant la dernière session du parlement fédéral, par exemple : le placement du capital de la Caisse, et de son excédant, la publication mensuelle de l'actif et du passif, le règlement des profits de l'Institution sous l'ancienne loi, afin d'établir un fonds de charité, dont le revenu est appliqué à des objets de bienfaisance, en faveur d'institutions charitables de Québec.

Ce fonds a été dernièrement fixé par la loi, à la somme de quatre-vingt trois mille piastres (\$83,000.00); et la première distribution faite des revenus de ce capital a été, cette année, de quatre mille deux cents piastres.

Les opérations de l'année financière de la Caisse vont vous être soumises par le Caissier gérant ; vous remarquerez que la Caisse continue d'être très-prospère et qu'elle possède de plus en plus la confiance publique. Dans le courant de l'année, nous avons enregistré 2,430 nouveaux noms parmi les déposants, dont le nombre actuel, déduction faite de ceux qui ont clos leur compte, est de 7779. Les états ci-annexés vous montreront la classification des dépôts, le montant déposé et retiré cette année, ainsi que l'augmentation et le chiffre actuel de la somme au crédit des Déposants.

Il n'est peut-être pas inutile de répéter ici, que depuis douze mois, le taux d'intérêt alloué par la Caisse est uniforme pour tous les dépôts, c'est-à-dire cinq par cent sur n'importe quelle somme.

Un examen soigné a été fait par le Comité des finances, et et par les auditeurs des valeurs entre les mains du Caissier-Gérant ; les livres, et toutes les transactions de la caisse ont été régulièrement examinés par les deux auditeurs. Le tout est dans un état le plus parfait.

Dans le mois d'Avril dernier, une requête fût présentée aux Directeurs de la Caisse signée par les Messieurs du clergé de St. Roch, et de St. Sauveur, et d'un grand nombre de citoyens de ces deux importantes localités, demandant d'établir à St. Roch une branche de la Caisse d'Economie. Les Directeurs ont acquiescé avec plaisir à cette demande, qui est une grande marque de confiance à notre institution.

Depuis le 5 du présent mois, une succursale de la Caisse est ouverte dans la rue St. Joseph, vis-à-vis le Bureau de Poste, et de la station de Police. Nous espérons les plus beaux résultats de cette nouvelle branche de la Caisse.

Les Directeurs n'ont rien épargné pour mettre le Public à l'abri de toute inquiétude. Ils ont fait construire une voûte de sûreté, capable de résister à l'action du feu, contenant de plus un coffre qui par lui-même, est à l'épreuve des voleurs.

Les Directeurs ont confiance que les trois Officiers chargés

300310188
309112-7MA2

de transiger les affaires de la Caisse à St. Roch, donneront toute la satisfaction requise. Le bureau y est ouvert tous les jours de la semaine, Dimanches et Fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après midi, et tous les samedis depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir, jusqu'à nouvel ordre.

Nous terminons notre présent rapport annuel, en offrant nos remerciements à tous nos employés, pour leurs services passés qui méritent le plus grand éloge. Nous désirons mentionner le nom de notre Secrétaire-trésorier, Monsieur F. R. A. Vézina qui semble avoir hérité des talents financiers de son père, notre habile et prudent Caissier-Gérant.

Le tout humblement soumis,

Québec, 16 juin 1873.

OL. ROBITAILLE, M. D.,
Président.

Le Gérant fait la lecture des états suivants, en les accompagnant des explications requises par les actionnaires.

DÉPÔTS ET RETRAITS.

Balance due aux déposants le 31 Mai 1872.....	\$1,816,579.65
<i>Haute-Ville.</i>	
Reçu	\$1,599,297.60
Remis	1,406,765.06
	<hr/>
Augmentation.....	192,532.54
<i>Basse-Ville.</i>	
Reçu.....	\$988,727.64
Remis.....	826,320.73
	<hr/>
Augmentation.....	162,406.91
<i>Lévis.</i>	
Reçu.....	\$236,686.78
Remis.....	193,588.44
	<hr/>
Augmentation.....	43,098.34
Augmentation totale.....	<hr/> 398,037.79
Dû aux déposants ce jour.....	2,214,617.44
Total des dépôts.....	2,824,712.02
Total des retraits.....	<hr/> 2,426,674.23

Augmentation

Québec, 31 Mai 1873.

F. VÉZINA,
Gérant.

F. R. A. VÉZINA,
Sec.-Trés.

Examiné et trouvé correct.

Québec, 16 Juin 1873.

LOUIS BILODEAU, }
W. MOFFATT, } Auditeurs.

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

NOMBRE ET CLASSIFICATION DES DÉPOSANTS.

Haute-Ville de \$1 à 200.....	3597
Basse-Ville " " "	1006
Lévis, " " "	690
	—5293
Haute-Ville de \$200 à 400.....	693
Basse-Ville " " "	252
Lévis, " " "	84
	—1028
Haute-Ville de \$400 à 800.....	503
Basse-Ville " " "	235
Lévis " " "	47
	— 785
Haute-Ville de \$800 à 1200.....	210
Basse-Ville " " "	64
Lévis " " "	12
	— 286
Haute-Ville de \$1200 à 1600.....	87
Basse-Ville " " "	31
Lévis " " "	10
	— 128
Haute-Ville de \$1600 à 2000.....	56
Basse-Ville " " "	25
Lévis " " "	8
	— 89
Haute-Ville de 2000 et au-dessus.....	115
Basse-Ville " " "	38
Lévis " " "	17
	— 170
	7779

Québec, 31 Mai 1873.

F. VÉZINA,
Gérant,

F. R. A. VÉZINA,
Sec.-Trésorier.

ACTIF.

Effets du gouvernement ou débetures de Corporations municipales et autres.....	\$ 481,689.17
Prêts garantis par débetures et fonds de banque.	391,085.93
Argent déposé en Banque payable à demande.....	1,074,850.32
Argent en mains.....	1,066.05
Placement du fonds de charité, Corp. de Québec..	83,000.00

3103170188
309112-711A2

Placements en actions de Banque avant l'octroi de la Charte.....	263,720.00
Edifice de la Banque.....	12,000.00
Autres fonds divers.....	35,231.75
Placement du fonds social, débetures du gouvernement et autres.....	200,000.00
	<hr/>
	\$2,542,643.22

PASSIF.

Fonds social de la Banque.....	\$1,000,000
Moins 80 0/0.....	800,000
	<hr/>
Versé.....	\$ 200,000.00
Dépôts payables après avis ou à demande.....	2,214,617.44
Capital du fonds de charité.....	83,000.00
Autres responsabilités de la Banque.....	45,025.78
	<hr/>
	\$2,542,643.22

Quebec, 31 Mai 1873.

F. VÉZINA,
Gérant.

F. R. A. VÉZINA,
Secr. Trés.

Examiné et trouvé correct, }
Québec, 16 Juin 1873. }

LOUIS BILODEAU, }
W. MOFFATT, } *Auditeurs.*

Le Rapport suivant des auditeurs est soumis et lu.

Québec, 16^e Juin 1873.

A MM. les Président et Directeurs de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.

Messieurs,

En conformité aux devoirs de la charge d'auditeurs qui nous a été conférée par les actionnaires de la Banque, nous avons l'honneur de vous soumettre un compte-rendu de notre examen des opérations de la Caisse d'Economie N. D. de Québec, pour les douze mois écoulés le 31 de Mai dernier.

Les pièces justificatives des transactions de "Caisse", les bordereaux et les reçus des déposants, toutes les entrées, aux livres de la Banque, ont été examinés avec soin : le bilan extrait du Grand Livre de l'institution a été vérifié, ainsi que les états qui vous sont soumis.

Les valeurs entre les mains du Gérant et mentionnées dans l'état de l'Actif et du Passif ont été examinées, et le tout a été trouvé parfaitement correct. Nous serions injustes de ne point

BIBLIOTHÈQUE
SANT-SULPICE

mentionner d'une manière toute particulière, la lucidité et la régularité avec lesquelles sont tenus les livres de l'institution.

La Banque prend une marche de plus en plus ascendante, et en comparant, avec votre permission, les chiffres de l'an dernier avec ceux de cette année, vous y trouverez une augmentation considérable dans le nombre des déposants, comme dans la somme des dépôts. Par exemple :

	1872		1873
Branche, Hauteville.....	4,471	dépôts.....	5,260
" Basseville.....	1,426	" 	1,651
" Lévis.....	631	" 	868

formant une augmentation de 1,251 déposants.

Le montant total au crédit des déposants l'an dernier était de \$1,816,579.65; il est aujourd'hui de \$2,214,617.44, formant une augmentation de \$398,037.79.

Nous sommes heureux de faire remarquer que cette augmentation est due principalement aux petits déposants, comme la classification des dépôts vous le démontrera.

En terminant nous croyons devoir exprimer notre reconnaissance à M. le Secrétaire-Trésorier, ainsi qu'aux comptables des branches de la Basse-Ville et de Lévis, pour la courtoisie avec laquelle ils ont apporté leur part de l'aide nécessaire à l'accomplissement des devoirs de notre charge.

Le tout respectueusement soumis,

LOUIS BILODEAU, }
W. MOFFATT, } *Auditeurs*

Il est ensuite ordonné que les rapports et états ci-dessus approuvés par les actionnaires soient publiés.

Des remerciements sont unanimement votés à Messieurs les Président, Vice-Président et Directeurs pour leur attention spécialement apportée aux affaires de l'institution pendant l'année qui vient d'écouler.

Des remerciements sont aussi offerts aux Gérant, Secrétaire-Trésorier et autres officiers de la banque, pour leur dévouement et leur attention particulière dans l'exercice de leurs devoirs respectifs.

Messieurs Louis Bilodeau et W. Moffatt sont continués auditeurs de la Banque pour l'année courante.

On procède à l'élection, par Scrutin, de dix directeurs pour l'année courante, et les Messieurs suivants sont unanimement réélus par 1,700 voix, savoir :

L'Hon. Eugène Chinic,
L'Hon. Isidore Thibaudeau,
L'Hon. U. J. Tessier,
Olivier Robitaille, Ecr., M. D.
A. B. Sirois, Ecr., N. P.
Chs. CinqMars, Ecr., N. P.
J. D. Brousseau, Ecr.
G. H. Simard, Ecr.,
Ls. Amiot, Ecr.,
David Dussault, Ecr.,

BIBLIOTHÈQUE
MUSEUM-THIAS

Le président laisse le fauteuil, et y est remplacé par l'Hon. I. Thibaudeau.

Des remerciements sont alors votés à Ol. Robitaille Ecr, Président de l'assemblée, au Secrétaire et aux Scrutateurs pour leurs services respectifs rendus à l'assemblée.

Et l'assemblée s'ajourne.

O. ROBITAILLE,
Président.
F. R. A. VÉZINA,
Secrétaire.

Québec, 16 juin 1873.

A une assemblée des Directeurs tenue après l'assemblée des actionnaires, les Messieurs suivants ont été élus, savoir :

Ol. Robitaille, Ecr., Président.
A. B. Sirois, Ecr., Vice-Président.
F. R. A. VÉZINA,
Secrét-Trésorier.

Québec, 16 juin 1873.